à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il quelque chose à dire au sujet de la visite à Washington de son sous-secrétaire adjoint et des entretiens qui y ont eu lieu au sujet de l'avenir de l'OTAN?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): M. Basil Robinson, l'un des sous-secrétaires d'État adjoints, s'est rendu à Washington après la rencontre des ministres de l'OTAN, à Bruxelles, en vue de poursuivre nos entretiens avec les États-Unis sur l'OTAN.

M. Johnston: Une question supplémentaire. Exhorte-t-on le Canada à renforcer ses contingents de l'OTAN en Europe afin de libérer des forces américaines pour le Vietnam?

L'hon. M. Martin: Non, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. HOWARD—DÉCLARATION FALLACIEUSE ATTRIBUÉE AU MINISTRE DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

- M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de réclamer la parole pour poser la question de privilège. C'est au sujet du bill présenté au début de la séance par le ministre du Travail. Je soutiens qu'en présentant ce bill—et on y verra que j'ai raison—le ministre s'est rendu coupable d'avoir induit la Chambre en erreur le 14 juin—et je prétends qu'il l'a fait de propos délibéré—car, ce jour-là, il a omis de sa déclaration certains renseignements pertinents.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Skeena sait qu'il ne peut en accuser un autre d'induire la Chambre en erreur de propos délibéré. Le Règlement l'interdit.
- M. Howard: Alors, monsieur l'Orateur, si les mots «de propos délibéré» sont blessants et contraires au Règlement, je m'en tiendrai, dans ma question de privilège, à dire que le ministre a induit la Chambre en erreur, le 14 juin.
- M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député connaît le Règlement à ce sujet. Il y a évidemment une nuance entre induire la Chambre en erreur et l'induire en erreur de propos délibéré. Un ministre ou un député peut tromper la Chambre involontairement et je suppose que c'est ce que l'honorable député veut dire.
- M. Howard: Oui. Le 14 juin, le ministre du L'ho Travail, en faisant sa déclaration sur le rètions.

glement de la grève des débardeurs, a dit qu'une commission serait instituée aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Il l'a dit clairement et sans équivoque.

- M. l'Orateur: Je comprends le raisonnement de l'honorable député, mais je ne crois pas que la question de privilège se pose ici. Il peut y avoir matière à discussion lorsque la Chambre abordera le sujet, mais, en toute déférence, la question de privilège ne me paraît pas motivée.
- M. Howard: Ne lui en déplaise, Votre Honneur n'a pas entendu le point essentiel de ma question de privilège. Le 14 juin, le ministre nous a dit une chose et, aujourd'hui, il dit tout à fait le contraire et présente un bill qui comporte le principe intégral de l'arbitrage obligatoire. C'est contraire à ce qu'il a dit à la Chambre le 14 juin et je soutiens, même si je dois réitérer l'expression, que le 14 juin il a trompé la Chambre de propos délibéré.
- M. l'Orateur: Il est interdit au député de répéter ce qu'il a déjà dit. Il sait que la question de privilège ne se pose pas du tout. Je le répète, l'affaire pourrait peut-être faire l'objet d'un débat. Si jamais la question est débattue à la Chambre, il pourra alors, s'il le désire, faire valoir ce point. Mais je lui demande de convenir avec la présidence qu'il ne peut aborder le sujet en ce moment en posant la question de privilège.

[Plus tard]

M. David Lewis (York-Sud): Je voudrais poser une question au ministre du Travail sur le projet de loi qu'il a déposé auparavant: a-t-il fait part au syndicat ou à la Fédération des armateurs, lors de la signature de l'accord, de son intention d'établir l'arbitrage obligatoire sur le problème de la productivité après la formation d'une commission d'enquête?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Très certainement, monsieur l'Orateur.

M. Lewis: Je tiens à m'assurer du fait. Le ministre a-t-il fait part de son intention au syndicat et à la Fédération, ou seulement à l'une de ces organisations?

L'hon. M. Nicholson: Aux deux organisations.